

## Déclaration liminaire de la CGT Comité Technique Local du 03/11/20

Le 16 octobre 2020, un nouvel acte terroriste a coûté la vie à Samuel Paty, enseignant d'histoire-géographie en poste à Conflans-Sainte-Honorine, coupable selon des décérébrés fanatico-religieux d'avoir animé un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression en s'appuyant sur 2 caricatures de Mahomet issues du journal « Charlie Hebdo ». Ce crime terroriste survient précisément alors que se tient en France le procès des auteurs de l'attentat ayant décimé la rédaction de ce journal en 2015. Le professeur décédé par décapitation dans cette attaque est, depuis janvier 2015, la 260° victime tuée dans un attentat sur le sol français.

La CGT tient ici à exprimer son soutien le plus profond aux proches de la victime mais aussi à tous les acteurs de l'Éducation qui se mobilisent chaque jour pour que l'École Publique demeure le lieu symbole où se construisent les valeurs de la République que sont l'Égalité, la Fraternité, l'Émancipation contre tous les obscurantismes, la promotion de la Culture seule à même d'assurer à chaque citoyen une Pensée Libre et Construite.

Quelques jours après la rédaction de ce préambule, le bilan des victimes s'est malheureusement encore alourdi puisqu'un nouvel attentat a été perpétré à Nice le 29/10/20 causant la mort de 3 personnes.

Face à la progression de la pandémie de Covid-19, le gouvernement MACRON-CASTEX brandit donc à nouveau l'arme du confinement, mais un confinement adapté, ciblé, décrété à partir de l'expérience prétendument tirée du printemps dernier enrichi des incantations formulées par le Conseil Scientifique Covid-19. Quand l'improvisation sanitaire est érigée en dogme par la Finance en marche, cela se traduit pour schématiser par :

- 1- Sauvegarder l'Économie des puissants
- 2- Faire travailler ou télétravailler
- 3- Surtout sauvegarder l'Économie des puissants

Pour revenir à des considérations plus prosa $\ddot{}$ quelques mots s'agissant du projet de loi de finances 2021 :

Ici, point de surprise! Covid-19 ou pas, le gouvernement poursuit toujours l'objectif du candidat marcheur d'éliminer l'emploi public en actant la suppression de 2163 ETP au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance!

Le contrat d'objectif et de moyens signé le 16/03/20 à la DGFIP pour la période 2020-2022 fixe à 4900 le nombre de postes à détruire d'ici 2022!

- 1500 postes en 2020.
- 1800 postes en 2021.
- 1600 postes en 2022.

Le monde peut bien s'écrouler, la Direction Générale entend, coûte que coûte, concrétiser son projet dit « Nouveau Réseau de Proximité ». Ici, des accueils installés dans des MSAP, là des centres de contacts, plus loin on démétropolise en faisant croire à des créations d'emplois, la FDJ encaisse les dividendes, L'IGN, fort de ses complicités, s'accapare le plan cadastral, les notaires le fichier immobilier, on invente le partenariat-lessivage fiscal…

Mais pendant qu'on néonicotinoïde sans frein, à Bercy-vert, un obscur technocrétin a eu une révélation écologique en agitant l'idée du co-voiturage pour tous!

Et la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 d'ajouter de l'incertitude à la déréglementation globalisée ! Finies les règles de gestion appliquées à chacun et passées au crible impartial des CAPL et CAPN !

La Direction Générale publie SON mouvement national de mutations qu'elle complète, à l'envi et sans autre forme de publicité, de déplacements d'agents tirés du chapeau ou plutôt du bruit feutré des coulisses...

L'administration se prétend moderne en recrutant des contrats à durée déterminée… pour assurer des missions qui le sont tout autant…

Les DDFIP n'échappent pas à cette nouvelle règle comme vous pouvez en témoigner...

Mais quid finalement de la reconnaissance du travail effectué par les agents de la Fonction Publique ?

Il suffit de lire les conclusions du rendez-vous salarial du 24/07/20 pour apprécier du mépris constant affiché par ce gouvernement à l'égard de ces derniers! Le maintien du gel du point d'indice supporté depuis près de 10 ans et étendu jusqu'en 2022 se traduit par une perte de pouvoir d'achat de 8,27% depuis le 1er juillet 2010. cette perte s'établit à 18% depuis le 1er janvier 2000!

En revanche, le jour de carence, rétabli après la fin de l'état d'urgence sanitaire le 10/07/20, qui entraı̂ne une perte de rémunération pour les agents publics en cas d'arrêt de travail/maladie est maintenu selon la ministre de la Transformation et de la Fonction Publique!

Et que dire de la note du 16/09/20 (réf NDS 23/2020) qui conditionne le remboursement des frais de repas dûment engagés lors de déplacements temporaires à la production systématique de justificatifs ? Croyez-vous les agents si dévoués à leur administration prodigue qu'ils renoncent à se nourrir ou simplement à profiter d'une pause méridienne pourtant bien méritée ?

La DDFIP des VOSGES n'a pas manqué de s'inscrire dans la droite ligne des « dérives autocratiques » constatées au niveau national !

Là où les agents espéraient un geste ou simplement un zeste de reconnaissance avec la prime Covid-19... notamment, une fin de non-recevoir leur a été signifiée! Cette prime a été principalement octroyée aux employés supérieurs... Nombre d'agents se sont sentis (une fois de plus) lésés et méprisés!

Quid aussi (y a-t-il un championnat de France dans ce domaine où la DDFIP VOSGES concourt pour la médaille d'or) du climat de suspicion et de remise en cause permanente des droits des agents (absences mutualistes, médicales,..., frais remboursés ne couvrant pas la dépense engagée) dans un contexte d'austérité budgétaire appliqué aux seuls salariés comme rappelé ci-avant ?

Il est vrai que remettre en cause le peu de droits des agents est beaucoup plus facile que d'apporter du soutien au PCE... et tellement plus bénéfique pour la valorisation de certaines carrières...

Toujours en matière de reconnaissance, gageons qu'elle s'exprimera autrement que par celle si facilement distribuée à l'égard des personnels chargés de l'entretien victimes directes des structures supprimées à la DDFIP...

Car aux  $\bf 5$  licenciements déjà validés par la Direction Générale depuis 2015 s'ajoutent donc 2 nouveaux licenciements prononcés à l'égard de personnels chargés de l'entretien, le 1 er à la trésorerie de Châtenois et le  $2^{\rm ème}$  à la trésorerie de la Vôge-les-Bains.

Sans les élus en CAPN, cette information ne nous aurait jamais été délivrée spontanément par la DDFIP! Cachons donc sous le tapis les conséquences humaines et sociales des restructurations provoquées par ce beau projet NRP...